



Bellegarde

Aquarelle originale de Patrice Hyver

BELLEGARDE-ADOULINS

BULLETIN MUNICIPAL 2024

L'année 2024 aura vu de nouveaux habitants s'installer chez nous, et, naturellement, nous leur souhaitons la bienvenue.

Le comité des fêtes a repris certaines activités, et bien d'autres seront développées à l'avenir.

La Communauté de Communes du Val de Gers a poursuivi ses travaux sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sachant que celui-ci devrait être opérationnel en 2026.

Ce PLUI tend à vouloir ralentir drastiquement l'artificialisation des sols, et il est à prévoir que les permis de construire répondent aux nouvelles contraintes, notamment concernant la superficie à artificialiser.

Entretiens, un certain nombre de Bellegardais aménagent d'anciennes granges (un permis de construire porté par un architecte est obligatoire), et cela est très intéressant car on utilise ainsi le bâti existant et ancien.

Le Val de Gers et deux autres communautés de communes (au total plus de 130 communes sont concernées) travaillent sur le projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac

Ce projet, tout en voulant attirer de nouvelles activités, et donc de nouveaux habitants, est d'abord une sorte de bouclier pour préserver le milieu naturel que nous entoure et qui fait partie intégrante de la qualité de vie dont nous jouissons ici.

L'entretien du domaine public est un souci constant, et représente une part importante du budget municipal, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

S'il ya eu beaucoup moins d'incivilités en ce qui concerne les déchets, ce dont nous nous réjouissons, il faut maintenir notre effort, car, sinon, la taxe d'ordures ménagères augmentera de façon très substantielle.

De plus en plus de Bellegardais équipent leurs maisons de photovoltaïque : la DDT qui délivre les déclarations préalables et les permis, demande de respecter le cadre prévu, et indique les ajustements à être faits éventuellement. Quant aux projets de production de haute tension, la DDT vient de rédiger une charte environnementale à respecter.

CARNET NOIR

La Commune est très soucieuse de témoigner son respect pour ceux qui nous ont quitté. Cette année a vu la disparition de deux personnes dont les familles appartiennent à l'histoire de notre village : Mme. Fernande Estébenet, et M. Gilbert Pourquet. Ils étaient très attachés à leur chapelle respective, la première, celle de Pis, bien sûr, le second celle des Adoulines.

RÉALISATIONS 2024

Avant tout projet, une mairie se doit d'entretenir le domaine public : c'est un enjeu que doit affronter toutes les communes rurales comme la nôtre, sachant que le budget est particulièrement réduit, et que toute dépense est souvent très couteuse.

Cependant, nous avons procédé à :

- l'élagage des arbres du logement communal : c'est l'équipe de Krystel Bégué qui s'en est chargé. C'est une dépense élevée (2000€), mais le travail a été très bien accompli ;
- l'auvent de la mairie, en très mauvais état, a été parfaitement réparé par Christophe Pépin, travail, qui a permis de remettre en valeur les tuiles décoratives du fronton, tuiles qui ne sont plus fabriquées malheureusement aujourd'hui ;



- des tables roulantes et du petit matériel a été ajouté à la cuisine de la salle des fêtes ;

- les bardages décoratifs des murs de la salle des fêtes avaient subi l'attaque du temps, et le bois doit être entretenu. L'entreprise Ané d'Aussos a fait ce travail, et a repeint les bardages du ton du crépi du bâtiment.



- Le chemin Handicap qui court depuis la mairie jusqu'aux sorties de secours de la salle des fêtes était à refaire entièrement. En effet, le revêtement était du sable aggloméré, qui n'a pas résisté aux intempéries au bout de 10 ans. L'entreprise Spie-Batignolles a été contractée pour le refaire (en béton) avec un drainage tout au long, car l'eau de pluie, jusqu'à maintenant stagnait et humidifiait les murs. C'est une dépense importante, mais faite pour durer.



- Enfin, des pigeons en nombre important ont élu domicile sur les toits du château. Ils font des allers et retours vers le clocher de l'église, à l'intérieur duquel, ils se reproduisent et pondent. Des claires-voies au maillage serré ont été installées sur les trois vantaux ouverts du clocher pour empêcher une réelle dégradation du bâtiment.

- Entre la dématérialisation voulue par l'État (enfin!), et des logiciels de plus en plus lourds, la commune, sous l'égide de Gers Numérique, s'est dotée d'un matériel informatique beaucoup plus performant, qui, permettra également de suivre tous les webinaires possibles, et les conférences en visio.

Gers numérique, pour toutes les communes du Gers, est en train de créer un data center, un cloud qui permettra de stocker toutes les données sensibles en toute sécurité.

Il ya une multiplication de cyber-attaques des mairies, mais aussi des Trésoreries, et tous les moyens nécessaires pour se protéger doivent être mis en œuvre.

Nous avons d'ailleurs terminé la numérisation de l'état-civil qui sera effective l'an prochain.

Nous avons pris de l'avance par rapport à la loi, mais il faut que la Commune dispose des meilleurs outils.

La mairie s'est dotée également d'un nouveau photocopieur.

À l'heure de la rédaction de ce bulletin, notre pays n'a pas de budget pour 2025. Les élus, qu'ils soient nationaux ou territoriaux s'interrogent – avec raison – sur le montant des dotations de l'État. Cette incertitude va peser sur les investissements futurs, et on comprendra qu'il faudra se montrer très prudent quant au choix des futures dépenses à envisager.

Cela tombe à un mauvais moment, car 2025 est la dernière année du mandat des élus locaux, et bon nombre vont sans doute s'abstenir de lancer des grands travaux.

Pour notre Commune, le choix du désendettement se sera révélé judicieux : en 2025, l'endettement aura disparu.

En 2025, si le montant des dotations était égal à celui de cette année, la révision de la toiture de l'église de Bellegarde est prévue, avec le crochetage individuel des tuiles.

Des travaux dans la chapelle des Adoullins sont inclus également.

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR LE 16 AOÛT 2024

Chaque année est célébrée la cérémonie en l'honneur et à la mémoire d'Alexandre Mettel et de Pierre Cadiou, tués par l'ennemi, alors qu'avec un groupe de Résistants menés par M. Roger Nouvel, ils avaient tendu une embuscade au lieu-dit En Bidau.

Cette année, le Responsable du Groupement militaire du Gers, et surtout le Sous-Préfet, M. Cédric Kari-Herkner sont venus assister et honorer ce moment important. Bien entendu, notre Conseillère départementale, Françoise Casalé, comme toujours, n'a pas manqué d'y participer.

Cette cérémonie, sur le lieu même de l'évènement, en sa date anniversaire, pour simple qu'elle soit est chargée de tous les symboles qui font l'histoire de notre pays.

Ceci n'est pas sans rappeler la fameux mot du Maréchal Foch : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ».

Alors que nous vivons dans un monde troublé, où le mot guerre est prononcé plusieurs fois au cours des journaux télévisés, il est essentiel, pour nous, de nous souvenir et surtout de montrer notre gratitude à tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour permettre, pour nous permettre de jouir de la liberté.

Et, lorsqu'on pense à nos deux Résistants, on se souviendra de la magnifique parole d'André Malraux : « la plus belle des sépultures, c'est la mémoire des hommes ».



URBANISME

Nous avons consacré, l'an passé, un chapitre entier sur ce sujet : ce qui était développé, est confirmé pour l'avenir.

Les constructions à usage d'habitation ne seront autorisées que sur des surfaces au maximum de 500m². Si cela se situe sur une parcelle plus grande, il sera nécessaire de bien délimiter ces 500m², sachant que le reste de la parcelle sera inconstructible.

Ceci, en supposant que l'eau et l'électricité sont à proximité immédiate.
Cette règle est, bien sûr, pour limiter l'artificialisation des sols.

En revanche, dans notre village, c'est avant tout des permis de construire pour des changements de destination comme, par exemple, une grange transformée en logement. Un architecte est nécessaire, mais, si tout est bien respecté le permis de construire est donné sans problème.

Du point de vue de la Commune, c'est très intéressant car c'est une manière de restaurer l'habitat local traditionnel.

Cependant, il faut bien respecter les délais d'ouverture et de fermeture de chantier, la DDT est vigilante sur ce point.

Toujours dans l'optique de lutter contre l'artificialisation des sols, et d'occuper le bâti existant, des textes (et des impôts) vont entrer en vigueur pour lutter contre l'habitat vacant.

Plusieurs habitations ont été repérées, et un courrier sera adressé aux propriétaires pour les avertir de cette orientation de l'État là-dessus.

En ce qui concerne, les propriétés bâties ou non, vacantes et laissées sans maître, la Commune a décidé d'une enquête approfondie. C'est un travail de longue haleine, qui sera mené à bien en coordination avec les Autorités compétentes : nous reviendrons sur ce sujet l'an prochain.

L'urbanisme concerne également les exploitations agricoles.

En raison de la multiplication des hangars agricoles supportant du photovoltaïque, l'État a décidé d'intervenir, et a rédigé un guide à la conception et l'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Ce document, relativement complet, donne bon nombre d'indications et de suggestions quant à l'implantation de ces bâtiments : dans le Gers, la DDT en fait une de ses priorités, et ce guide va certainement servir de référence (on peut trouver le lien sur internet « guide conception bâtiments agricoles... »).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.

Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de densification de population.

La Communauté de Communes du Val de Gers travaille là-dessus en comité de pilotage (copil) dont je fais partie, avec l'appui d'un cabinet conseil.

MISSION FRANCE GUICHET

Élaboré pour valoriser et promouvoir le patrimoine français en France comme à l'international, militer pour sa préservation, sensibiliser le public et soutenir le secteur touristique national, le label Commune à Découvrir a été attribué cette année à plus de 70 communes gersoises dont Bellegarde, notamment pour ses chapelles.

Cela va permettre, notamment pour la chapelle de Pis, de faire partie de visites organisées par différents secteurs du tourisme, et, plus localement, de faire partie de la Ronde des Peintures Murales.

EXERCICE GRANDEUR NATURE DU SDIS DE MASSEUBE

Nous savons tous l'importance qu'a le SDIS dans notre espace rural, et notre habitat dispersé. Les Pompiers interviennent toujours extrêmement rapidement, que ce soit pour des accidents corporels, des malaises, des accidents, et, bien sûr, des incendies.

La Commune en a toujours été bien consciente, et c'est la subvention la plus importante de notre budget communal.

Le chef du centre de Masseube, Patrick Biffi, a demandé si un exercice pouvait être organisé sur notre territoire.

L'exercice a consisté à intervenir sur des passagers à bord d'un véhicule qui s'était écrasé contre un arbre.

L'un des passagers devait être sorti rapidement. Pour le conducteur, c'était un scénario beaucoup plus compliqué : la voiture s'est enroulée contre un arbre, côté conducteur. La jambe gauche, probablement fracturée, était coincée dans la portière, laquelle était impossible à ouvrir, puisque s'appuyant sur l'arbre.

Les secours devaient donc installer de l'éclairage (l'accident ayant lieu la nuit), et activer des pinces capables de couper de l'acier, pour pouvoir accéder plus facilement dans le véhicule, et, ensuite, procéder à la désincarcération délicate du conducteur.

Deux valeureux Bellegardais ont joué les «victimes » à la perfection !

Il n'y avait pas moins de 15 pompiers sur le terrain, qui purent se remettre de leurs efforts par un pot de l'amitié.





PLUVIOMÉTRIE

Le temps qu'il fait a toujours passionné tout le monde. Aujourd'hui, on parle beaucoup du changement climatique, et, naturellement, cela entraîne de fortes controverses. Chacun d'entre nous peut avoir l'impression que telle année a été plus sèche ou davantage pluvieuse qu'une autre.

Nous avons demandé à la famille Pasquier, nos horticulteurs, de nous donner leurs relevés qu'ils effectuent sur une base quasi quotidienne, et nous la remercions vivement ici. Marie-Claude Pasquier a indiqué qu'il fallait ajouter 33mm en décembre.

	2021	2022	2023	2024	2025
janvier	121	95	113	42	
février	32	32	16	94	
mars	24	71	53	82	
avril	27	52	75	52	
mai	68	21	108	126	
juin	145	68	100	79	
juillet	76	20	39	31	
août	9	33	52	70	
septembre	124	59	35	89	
octobre	38	2	64	113	
novembre	95	150	177	58	
décembre	125	35	107	44	
TOTAL	884	638	939	880	0

On laissera chacun aller de son commentaire. Cependant, on peut dire qu'en moyenne, il tombe à peu près 900mm d'eau par an à Bellegarde, sauf en 2022 où le déficit a été notoire.

Également, on peut dire que les pluies tombent de plus en plus irrégulièrement, ce qui doit rendre certainement le travail beaucoup plus compliqué pour les agriculteurs.

On assiste également à des phénomènes de pluie très violente de plus en plus fréquents.

Cela pose aussi un vrai problème quant au gonflement et rétraction des sols, majoritairement argileux, et, la fissuration des murs d'habitation, notamment.

RÉSEAUX D'INFORMATION

Récemment, de nouveaux outils de diffusion d'information ont été mis à disposition des communes. Aujourd'hui, et encore plus demain, le téléphone portable est devenu indispensable, et bientôt obligatoire, pour effectuer de très nombreuses tâches (banques, assurances, alertes, etc). Le réseau cuivre aura disparu dans deux ans, chaque foyer devra bien s'en souvenir.

Depuis deux ans, la Commune fait partie du réseau PanneauPocket (l'application se télécharge très vite et gratuitement bien sûr). C'est ainsi qu'on diffuse l'information sur les activités sociales du Val de Gers, le sport, les alertes météo, des thèmes généraux. On peut voir aussi ce que font d'autres communes.

Aujourd'hui, la Commune va s'équiper d'une autre application (PanneauPocket ne sera pas supprimé), il s'agit de INTRAMUROS. Là aussi, l'application se télécharge immédiatement et gratuitement. Dans cette application, on pourra prendre connaissance de tout ce qu'entreprend la Communauté de Communes, Val de Gers, tout comme dans les autres communes faisant partie de notre intercommunalité.

Cette application étant plus complète, elle sera opérationnelle par étapes, mais on pourra la consulter dès le mois de janvier, pour ce qui concerne notre Commune.

Une annexe explicative est jointe au bulletin.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE D'AGRÉABLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

LA CÉRÉMONIE DES VOEUX AURA LIEU LE DIMANCHE 12 JANVIER 2025
À 12H
LE CONSEIL MUNICIPAL SERA HEUREUX DE VOUS CONVIER
À UN BUFFET DÎNATOIRE